

Nîmes, le 9 mai 2023

Arrêté n° 30-2023-05-09-00003

déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » sur le territoire des communes de Rodilhan et de Nîmes

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment la première section du chapitre I du titre III du livre premier ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le schéma de cohérence territoriale Sud Gard ;

Vu le schéma régional de cohérence écologique du Languedoc-Roussillon ;

Vu le schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée 2016-2021 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Rodilhan ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de Madame Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète du Gard ;

Vu la délibération n° 2018-35 du conseil syndical de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Vistre Vistrenque en date du 17 octobre 2018, demandant l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique, de cessibilité des terrains, d'autorisation environnementale, de déclaration d'intérêt général et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour la réalisation des travaux de revitalisation du cours d'eau le Buffalon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2019-10-16-089 du 16 octobre 2019 portant déclaration d'utilité publique du projet de revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rodilhan, au profit de l'EPTB Vistre Vistrenque ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-03-09-00003 du 9 mars 2022 déclarant la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » sur les communes de Rodilhan et Nîmes au profit de l'EPTB Vistre Vistrenque ;

Vu la lettre du président de l'EPTB Vistre Vistrenque du 3 octobre 2022 demandant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire complémentaire en vue de l'acquisition de parcelles dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » du 16 octobre 2019 précitée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-12-16-00009 du 16 décembre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire complémentaire en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir par l'établissement public territorial (EPTB) du bassin Vistre Vistrenque pour permettre la réalisation des travaux de revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » sur le territoire des communes de Nîmes et de Rodilhan ;

Vu les exemplaires du journal « Midi Libre » du lundi 2 janvier 2023 et du mardi 17 janvier 2023 dans lesquels a été publié l'avis d'enquête publique parcellaire complémentaire ;

Vu les dossiers d'enquête parcellaire et les registres correspondant déposés en mairie de Nîmes et en mairie de Rodilhan et laissés à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit 15 jours consécutifs, du lundi 16 janvier au mardi 31 janvier 2023 inclus ;

Vu les affichages en mairie et sur les lieux de réalisation du projet, ainsi que les justificatifs des notifications individuelles adressées aux propriétaires concernés, les informant du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie ;

Vu le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable, émis par le commissaire enquêteur, le 15 février 2023, à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

A R R Ê T E

Article 1er :

l'EPTB du Vistre Vistrenque est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les parcelles désignées dans l'état parcellaire ci-annexé et nécessaire à l'opération de la revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » sur les communes de Rodilhan et de Nîmes.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Les maires des communes de Rodilhan et de Nîmes procéderont à l'affichage du présent arrêté dans leur mairie, pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa publication.

A la diligence du président de l'EPTB du Vistre Vistrenque, le présent arrêté sera notifié aux propriétaires concernés.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux propriétaires intéressés, soit d'un recours gracieux auprès de la préfète du Gard, soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des outre-mer

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de la date de la notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le président de l'EPTB du Vistre Vistrenque et les maires des communes de Rodilhan et de Nîmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète,

Pour la préfète,
Le secrétaire général


Frédéric LOISEAU

Département du Gard
COMMUNE DE NIMES
SECTION HS N° 23

Dossier N°20_190-2

EPTB VISTRE PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/500



Société de Géométrie Graphique de Nîmes (S.G.G.)
205 Avenue des Marins - 30080 COMPIÈRE
Tél : 04 67 23 34 94 Fax : 04 67 24 00 67
Site : www.sggnimes.fr

MODIFICATIONS

REALISATION

DATE

CONTINUITÉ

CHANGEMENT

LEGENDE
Application Cadastreale
AN_L08 Section et Numéro Cadastreale
Parcelles avec même propriétaires



Nota : Nord donné à titre indicatif

Nota : Système de coordonnées planimétriques RGF93 projection CG4 d'après le système cadastreale
Nota : Les limites et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage

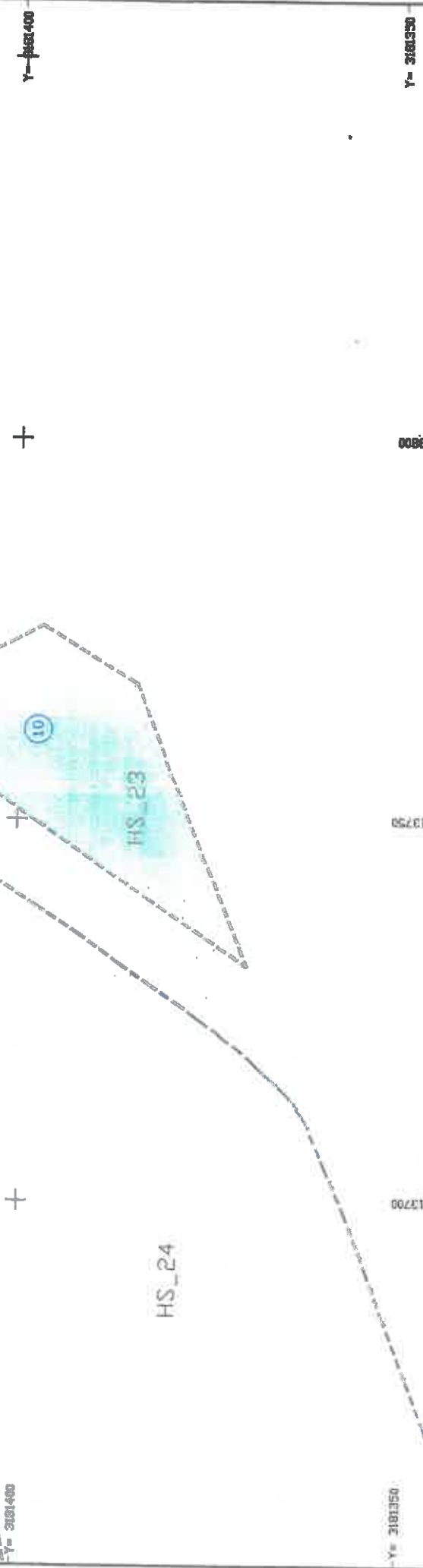
Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
à Nîmes, le 09 MAI 2023
Pour le préfète,
Le secrétaire général
Frédéric LOISEAU

HS_21

HS_22

HS_23
(10)

HS_24



05/2025

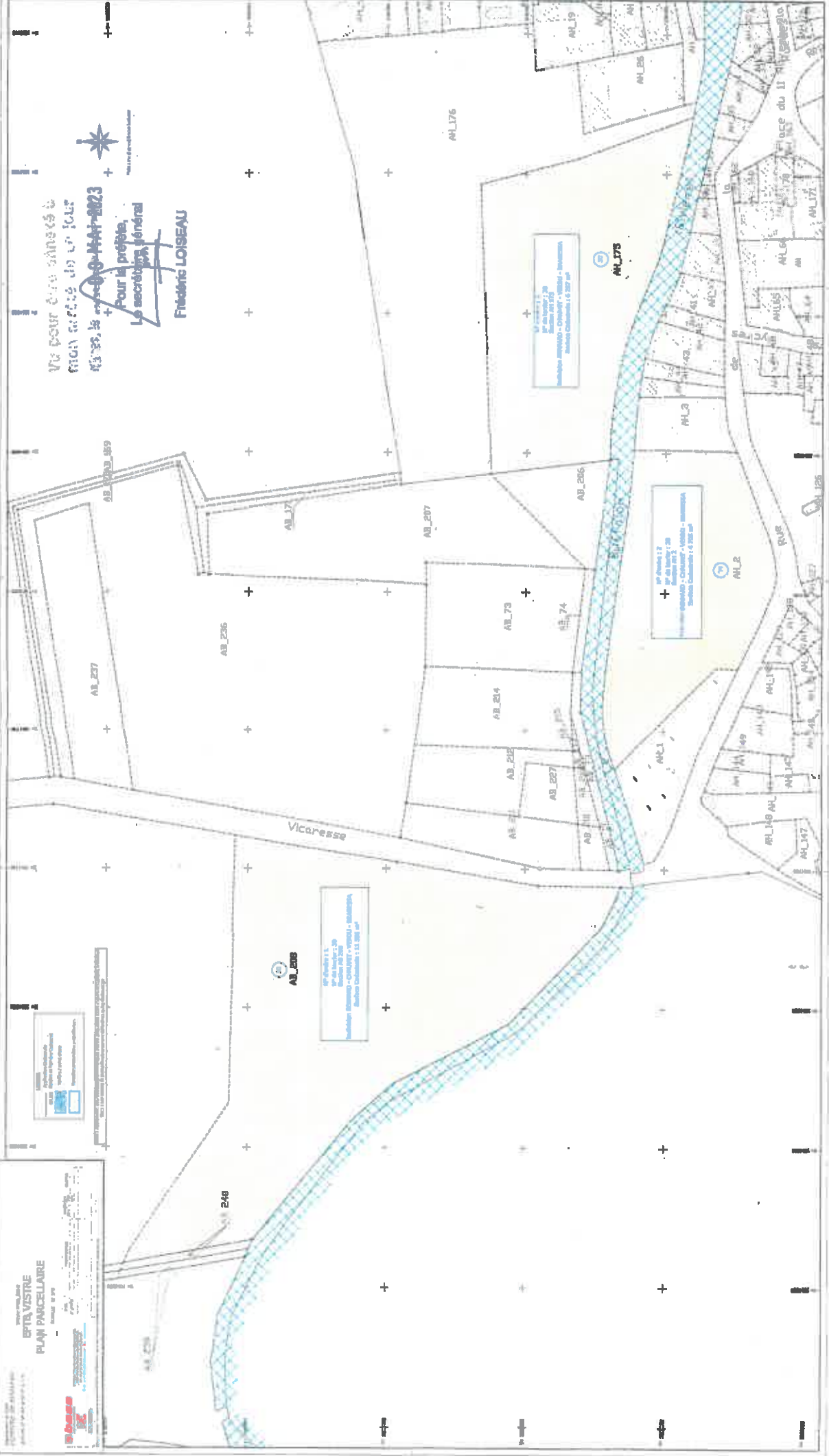
ETNA VISTRE

PLAN PARCELLAIRE

PROJET

 N° 123456789

Vu pour être annexé à
 mon arrêté du 10/04/2023
 Pour la préfète,
 Le secrétaire général
Frédéric LOISEAU



Maitre d'ouvrage



EPTB Vistre Vistrenque
Zone Euro 2000
7 avenue de la Dame
30132 CAISSARGUES
Téléphone : 04 66 84 55 11 / Télécopie : 04 66 38 11 93
Mail : contact@vistre-vistrenque.fr
SIRET : 200 090 892 00015

GEOFIT
EXPERT

Agence de Nîmes
305 Rue John Mac Adam,
30900 Nîmes
Tél. : +33 (0)4 66 64 55 12
nimes@geofit-expert.fr / www.geofit-expert.fr

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

ETAT PARCELLAIRE

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE

Commune de NIMES

Pour la présente
Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU

Pour être annexé à
l'arrêté de ce jour



09 MAI

2023

Liste des propriétaires

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

COMMUNE DE NIMES

PROPRIETE 10 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

Monsieur QUAILLE Serge, Albert, Sylvia
Né le 15/01/1927 à MORTEAU (25)

Décédé le 27/12/2021 à NIMES (30)

Epoux de Madame SALLIGAGAN Marie, José – marié le 28/10/1953 à BIARRITZ (64)
Demeurant RAC – BOUILLARGUES (30230)

HERITIERS PRESOMPTIFS :

Monsieur QUAILLE Jean, William

Né le 07/10/1980 à NIMES (30)

Epoux de Madame ALDEBERT Marie-Pierre – marié (avec contrat de mariage – régime non spécifié) le 28/10/1994 à NIMES (30)
Demeurant 312 chemin de la Planette - NIMES (30000)

Monsieur QUAILLE Pierre-Michel

Né le 06/07/1957 à BAYONNE (68)

Célibataire

Demeurant 15 avenue Jean-Jaurès – NIMES (30000)

Madame QUAILLE Sylvie Marie

Née le 26/09/1958 à BAYONNE (68)

Epouse de Monsieur MADJALLIAN Pascal – mariée (sans contrat de mariage) le 07/11/2020 à PARIS 11° (75)
Demeurant 62A rue de Montreuil – PARIS (75011)

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 et aux dispositions de l'article R.132-2 du Code de l'Expropriation, il est fait mention dans le présent état de l'impossibilité d'identifier le propriétaire au sens des articles 5 et 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.

Sect.	N°	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
		Nature	Lieu-Dit		N°	Surface	N°	Surface	
HS	23	Landes	Materoubine sud	1					
					800				0
							Total	800	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

COMMUNE DE NIMES

Origine de Propriété

Origine antérieure à 1956.

Maitre d'ouvrage



EPTB Vistre Vistrenque
Zone Euro 2000
7 avenue de la Dame
30132 CAISSARGUES
Téléphone : 04 66 84 55 11 / Télécopie : 04 66 38 11 93
Mail : contact@vistre-vistrenque.fr
SIRET : 260 090 892 00015

GEOFIT
EXPERT

Agence de Nîmes
305 Rue John Mac Adam,
30900 Nîmes
Tél. +33 (0)4 66 64 55 12
nimes@geofit-expert.fr / www.geofit-expert.fr

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

TABLEAU RECAPITULATIF

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
COMPLEMENTAIRE

Commune de NIMES

Numéro Propriétaire	Noms des Propriétaires	Commune	N° du plan parcellaire	Section	N° parcelle cadastrale	Surfaces à acquérir en m²
10	QUAILE Serge QUAILE Jean QUAILE Pierre-Michel QUAILE Sylvie	NIMES	1	HS	23	800

TOTAL : 800

Maître d'ouvrage



EPTB Vistre Vistrenque
Zone Euro 2000
7 avenue de la Dame
30132 CAISSARGUES
Téléphone : 04 66 84 55 11 / Télécopie : 04 66 38 11 93
Mail : contact@vistre-vistrenque.fr
SIRET : 200 090 892 00015

GEOFIT
EXPERT

Agence de NIMES
305 Rue John Mac Adam,
30900 Nîmes
Tél. +33 (0)4 66 64 55 12
nimes@geofit-expert.fr / www.geofit-expert.fr

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

ETAT PARCELLAIRE

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE

Commune de RODILHAN

Pour la préf. 30
Le secrétaire général.

Frédéric LOISEAU

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 09 MAI 2023

ETAT PARCELLAIRE

Page - 2

06/10/2022

Liste des propriétaires

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

COMMUNE DE RODILHAN

PROPRIETE 30

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame BERNARD Béatrice, Marie-Claire

Née le 01/12/1957 à NIMES (30)

Epouse de Monsieur PELLEQUIER Eric - mariée (régime de la communauté de biens réduite aux acquêts) le 21/07/1979 à NIMES (30)

Demeurant 23 rue des Esparcettes - NIMES (30000)

PROPRIETAIRE INDIVIS

Monsieur BERNARD Eric, Jean-François

Né le 21/01/1963 à NIMES (30)

Célibataire

Demeurant 105 route de Langlade - BERNIS (30820)

PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame BERNARD Sophie, Marie, Noelle

Née le 17/12/1964 à NIMES (30)

Célibataire

Demeurant 26 rue Dejan Soubeyran - NIMES (30000)

PROPRIETAIRE INDIVIS

Monsieur BERNARD Xavier, Gaëtan

Né le 29/06/1961 à NIMES (30)

Epoux de Madame WUILBAUT Dominique - mariés (régime de la communauté de biens réduite aux acquêts) le 29/06/1981 à NIMES (30)

Demeurant 803A chemin des Pins - BRANOUX-LES-TAILLADES (30110)

USUFRUITIER INDIVIS

Monsieur CHAUVET Bernard, François, Marie, Jean, Sébastien

Né le 20/05/1943 à NIMES (30)

Epoux de Madame CHARRE Martine - mariés (régime non spécifié) le 08/07/1966 à NIMES (30)

Demeurant 74 rue sainte Perpétue - NIMES (30000)

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS

Monsieur CHAUVET Bruno, Jean-Bernard

Né le 23/04/1973 à NIMES (30)

ETAT PARCELLAIRE

Page - 3

06/10/2022

Liste des propriétaires

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

COMMUNE DE RODILHAN

Epoux de Madame BLANC Anne-Marie - marié (avec contrat de mariage) le 24/06/1985 à PERNES-LES-FONTAINES (84)
Demeurant 49 MTE de la Touvière - LA CHAPELLE-D ABONDANCE (74360)

NUE-PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame CHAUVET Camille, Dominique, Romain
Née le 02/12/1979 à NIMES (30)
Célibataire

Demeurant 1 place du Château - RODILHAN (30230)

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS

Monsieur CHAUVET Emmanuel, Denis, François
Né le 25/10/1976 à NIMES (30)
Epoux de Madame GRANIER Audrey - marié (régime de la communauté de biens réduite aux acquêts) le 22/01/2000 à NIMES (30)

Demeurant 4 rue Alphonse Daudet - SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES (30190)

NUE-PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame CHAUVET Frédérique, Marie, Martine
Née le 05/05/1989 à NIMES (30)
Epouse de Monsieur FOURNIER Gérard - mariée (régime de la communauté de biens réduite aux acquêts) le 28/07/1990 à NIMES (30)

Demeurant 30B chemin de Jarlandis - TOURNEFEUILLE (31170)

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS

Monsieur CHAUVET Laurent, Pierre, Jean
Né le 07/06/1964 à NIMES (30)
Célibataire

Demeurant 8 rue de la Placette - MOUSSAC (30190)

NUE-PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame CHAUVET Marie, Joséphe, Françoise
Née le 27/03/1961 à NIMES (30)
Décédée le 12/01/2022

Epouse de Monsieur BRABESSA Jean-Marc - mariée (avec contrat de mariage) le 27/04/1991 à NIMES (30)
Demeurant 6 rue du 19 mars 1962 - GENERAC (30510)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

COMMUNE DE RODILHAN

NUE-PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame VERDU Claudette

Née le 25/02/1943 à LE MONTEIL (43)

Epouse de Monsieur CHAUVET Jean-Marie

Demeurant 1 place du château - RODILHAN (30230) le 04/08/1977 au GRAU DU ROI (30)

HERITIERS PRESOMPTIFS :

Madame BRABESSA - CHAUVET Emilie Marie

Née le 18/10/1995 à NIMES (30)

Célibataire

Demeurant 1122 avenue du Pirée, Apt 224 - MONTPELLIER (34000)

Monsieur BRABESSA Mathieu Jean Emile

Né le 14/02/1992 à NIMES (30)

Pacsé avec Madame DAUGAN Annaëlle

Demeurant 6 mas Montval - GARONS (30128) le 18/12/2018 à GARONS (30)

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 et aux dispositions de l'article R.132-2 du Code de l'Expropriation, il est fait mention dans le présent état de l'impossibilité d'identifier le propriétaire au sens des articles 5 et 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.

Sect.	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°		Surface
AB	72	Terre		1	33455	208	11596	209	21869	
AH	2	Terre	La vicairesse	2	4705	2	4705		0	
AH	4	Terre	Village de Rodilhan Village de Rodilhan	3	15050	175	6287	176	8763	
						Total	22578			

Origine de Propriété

Au terme d'un jugement rendu par la Troisième Chambre Civile du Tribunal Judiciaire de NIMES en date du 16 janvier 2020, il est attribué à titre préférentiel les parcelles ci-dessus désignées, à CHAUVET Laurent, à charge pour ce dernier de verser une soule aux indivisaires.

ETAT PARCELLAIRE

Page - 5
06/10/2022

Liste des propriétaires

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

COMMUNE DE RODILHAN

Attestation immobilière après décès survenu le 06/11/2001 de CASINI née le 12/12/1908 laissant pour héritier BERNARD né le 01/12/1957, BERNARD né le 29/06/1961 BERNARD né le 21/01/1963, BERNARD né le 17/12/1964, CHAUVET né le 12/08/1936 et CHAUVET né le 23/05/2002 établi par Maître CHEVALIER, notaire, et publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 en date du 17/06/2002 volume 2002P n°6689.
Compléments : Biens propres, la moitié indivise sur AUBORD, le surplus en pleine propriété. Le surplus en pleine propriété, et chacun pour 1/12^{ème} sur CASINI née le 12/12/1908 laissant ses 2 enfants CHAUVET Jean-Marie et Bernard héritiers chacun pour 4/12^{ème} et ses 4 petits-enfants BERNARD Béatrice, Xavier, Eric, Sophie et ses 4 petits-enfants BERNARD Béatrice, Xavier, Eric, Sophie.

Donation de la nue-propriété par CHAUVET né le 20/05/1943 à CHAUVET né le 05/05/1968, CHAUVET né le 23/04/1973, CHAUVET né le 25/10/1976 aux termes d'une Attestation valant reprise pour ordre de la formalité initiale Sages : 3004P01 Vol 2005P n°1347, acte du 31/12/2004 établi par Maître CHEVALIER, notaire, et publié au service de la publicité foncière de NIMES 1, le 18/04/2005 volume 2005P numéro 4719.
Compléments :

- Droits transmis 1/3 indivis
- Réserve d'usufruit
- Réserve du droit de retour et interdiction d'aliéner.
- Exclusion des biens donnés de la communauté des donataires.

Attestation immobilière après décès survenu le 17/12/2006 de CHAUVET né le 12/08/1936 laissant VERDU donataire de l'usufruit et pour héritier chacun pour un quart en nue-propriété CHAUVET né le 27/03/1961, CHAUVET né le 07/08/1984, CHAUVET né le 02/12/1979 (ce dernier légataire du dernier quart en nue-propriété), acte du 29/06/2007 établi par Maître PELLOUX PRAYER, notaire, et publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 10/08/2007, volume 2007P numéro 8950.
Procès-verbal du cadastre divisant la parcelle cadastrée section AB72 en AB208 et AB209 du 22/01/2020, et publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 en date du 22/01/2020 volume 2020P numéro 906.

Maître d'ouvrage



EPTB Vistre Vistrenque
Zone Euro 2000
7 avenue de la Dame
30132 CAISSARGUES
Téléphone : 04 66 84 55 11 / Télécopie : 04 66 38 11 93
Mail : contact@vistre-vistrenque.fr
SIRET : 200 090 892 00015

GEOFIT
EXPERT

Agence de Nîmes
305 Rue John Mac Adam,
30900 Nîmes
Tél. +33 (0)4 66 64 55 12
nimes@geofit-expert.fr / www.geofit-expert.fr

TRAVAUX DE REVITALISATION DU COURS D'EAU "LE BUFFALON" A RODILHAN (30)

TABLEAU RECAPITULATIF

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE

Commune de RODILHAN

Numéro Propriétaire	Noms des Propriétaires	Commune	N° du plan parcellaire	Section	N° parcelle cadastrale	Surfaces à acquérir en m²
30	Cts CHAUVET	RODILHAN	1	AB	208	11586
			2	AH	2	4705
			3	AH	175	6287
TOTAL :						22 578